

Y A-T-IL ENCORE UN JUGE À BEIJING?*

NORBERT ROULAND**

«Le peuple doit savoir qu'il obtient justice» (Xi Jinping, 2015). Que faut-il entendre par là? Cet article va essayer de le dire.

1. *Justice et liberté d'expression*

A) *L'administration des Lettres et Visites*¹

Le 16 Mai 1951, Mao publie une directive:

«Il faut prêter attention aux lettres adressées par le peuple, régler ces courriers de façon appropriée, satisfaire les justes demandes des masses ; il faut concevoir ce travail comme un moyen de renforcer les liens du peuple avec le Parti et avec le gouvernement populaire ; il ne faut pas adopter une attitude bureaucratique consistant à prendre ces questions à la légère. Quand les lettres du peuple sont très nombreuses, s'il est difficile pour leur destinataire d'y répondre, il faut créer des organes spécialisés pourvus d'un personnel suffisant ou nommer des personnes chargées d'accomplir ce travail»².

En effet, dès 1949, Chinoises et Chinois se tournent vers les autorités locales nationales et leur font part de leurs doléances. Suite à la directive de Mao, en 1951, une administration dite des Lettres et visites, est créée, qui a pour but de transmettre ces demandes aux administrations compétentes: les bureaux des lettres et visites ne sont donc pas des juridictions. Ils constituent des lieux de parole autorisés et même recommandés par le Parti.

* Ce texte s'inspire de mon ouvrage N. Rouland, *Ciels au-delà du ciel-Croiser nos regards*, Paris, Pacifica, 2022..

** Norbert Rouland, Professeur émérite à la Faculté de droit d'Aix en Provence, Ancien Membre de l'Institut Universitaire de France.

¹ Les lignes qui suivent s'appuient sur un ouvrage de référence: I. Thireau, H. Linshan, 2010. Isabelle Thireau est sociologue, Directrice de recherches au Cnrs, et Directrice d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales. Hua Linshuan est historien, chercheur associé au Centre d'études sur la Chine moderne et contemporaine. Ancien garde rouge, il a publié au Seuil en 1987 *Les Années rouges*, qui racontaient de l'intérieur pour la première fois ce qu'avait été réellement la Révolution culturelle des années 1960.

² Cit. par I. Thireau, H. Linshuan, 2010, 25.

À l'époque, les rapports entre la Chine et l'Union soviétique étaient amicaux. L'Union soviétique était un modèle. En 1917, le gouvernement soviétique avait mis en œuvre des dispositifs de dénonciation permettant aux dirigeants de connaître l'état d'esprit de la population. Un éditorial du *Quotidien du peuple* du 22 avril 1955 fait état de l'attention accordée par Lénine à ces informations. Le même éditorial rapporte l'encouragement donné par Moscou dès 1918 à la mise en place de lieux spécialisés pour traiter les demandes d'informations et les témoignages adressés par les ouvriers et les paysans. Cependant, en Chine, jamais une telle filiation n'a été signalée dans les documents officiels.

Au début du XXI^e siècle, cet espace était le lieu principal où s'exprimaient les doléances des Chinois. En 2004, 13.736.000 témoignages écrits ou oraux ont été adressés aux réseaux de l'administration des Lettres et visites.

Quel est le cheminement des affaires pendant les premières décennies du régime ?

Les lettres sont classées en deux grandes catégories. Les lettres jugées ordinaires sont transmises au service compétent pour qu'il réponde. Ensuite, les lettres importantes. Ce sont celles qui concernent les grandes orientations politiques du Parti et de l'État, qui dénoncent les actions de dirigeants locaux ou les délits majeurs de citoyens ordinaires. Cette catégorie inclut également les lettres signalées par l'administration destinataire comme méritant un traitement particulier: elles sont transmises aux dirigeants locaux afin qu'ils rédigent des instructions appropriées. Cette administration a une histoire.

En 1958, Mao lance le *Grand bond en avant*. Entre 1957 et 1960, pendant les années de famine, 1860 plaintes adressées au secrétariat du Comité central du parti communiste auraient fait l'objet d'instructions rédigées par les dirigeants du parti, dont 690 par Mao, Liu Shaoqi, Zhu De ou Deng Xiaoping. La plupart des doléances concerne des situations collectives de famine, de manque de céréales, de réduction de la main-d'œuvre disponible. Elles dénoncent le comportement des cadres qui ne cherchent pas à remédier aux conditions catastrophiques observées dans les localités. Elles sont souvent anonymes, par peur de la répression. Citons une lettre signée datée du 10 mars 1958:

«Cher dirigeant, cher Président Mao et cher Zhou Enlai, Vos personnes sont-elles en bonne santé; le boire et le manger se sont-ils améliorés pour vous? Êtes-vous très occupés? Si je vous écris cette lettre, c'est simplement pour que vous m'aidiez un peu à résoudre mes problèmes. Si rien n'est fait, je ne pourrai pas continuer à vivre. En juin 1945, j'ai intégré l'armée et y suis resté pendant huit à neuf ans. Quand je suis rentré au village, j'étais sans rien, et le 31 avril 1956, j'ai été affecté au travail du chemin de fer. Je ne me suis marié qu'en novembre 1957. Comme je n'avais même pas un toit pour abriter ma famille que le village ne faisait rien, j'ai acheté trois pièces après avoir emprunté de l'argent à droite et à gauche. Je n'ai toujours pas remboursé ces dettes. Alors que je me trouve dans cette situation difficile, le village m'a demandé l'an dernier de payer des journées de travail à la coopérative agricole [...] Pourquoi me demander de verser de telles sommes? Ces méthodes sont trop injustes, elles ne peuvent être acceptées par le peuple. [...] Ce type de situation est très fréquent au canton, mais tout le monde a peur des cadres et personne n'ose dire quoique ce soit. C'est pourquoi je suis obligé

de me tourner vers vous pour que vous m'aidiez à résoudre ce problème. Sinon, on sera nombreux au canton à se retrouver sans aucun moyen de survie».

Suite à cette réclamation, il est fait droit à la demande du plaignant: les autorités de son village doivent lui accorder des facilités de paiement.

Le 9 septembre 1976, Mao décède et c'est la fin de la Révolution culturelle: quelques semaines plus tard, le 7 octobre, son épouse et les autres dirigeants de la Révolution culturelle sont arrêtés et seront bientôt traduits en justice, comme nous le verrons plus loin. Les individus ne sont plus catégorisés suivant leur appartenance de classe; commence la réhabilitation des victimes de sanctions politiques injustes. Beaucoup de plaintes concernent les demandes de révision formulées par des plaignants n'appartenant pas aux catégories désignées comme pouvant faire l'objet d'une réhabilitation, soit environ 100 millions de personnes. Les bureaux des Lettres et visites vont faire office d'institutions d'appel en vue d'«ôter le chapeau».

À partir de 1982, une nouvelle ère commence, après que les demandes de révision des sanctions politiques et juridiques ont commencé à décliner. L'article 2 de la «*Réglementation nationale concernant les Lettres et les visites*» promulguée le 28 octobre 1995 semble signifier une augmentation de la liberté d'expression. Il est permis

«à tout citoyen, à toute personne juridique et autre organisation de s'adresser par un courrier, un appel téléphonique ou une visite au gouvernement populaire de n'importe quel échelon, aux services administratifs dirigés par les gouvernements populaires au niveau du district et au niveau supérieur, pour faire état des situations rencontrées, émettre des suggestions et des demandes».

Le nombre des motifs des doléances s'accroît: on constate une hausse régulière des plaintes, entre 1992 et 2004, qui atteint en moyenne 10% d'augmentation par an.

Le pouvoir crée ce qui est qualifié de «*Grand Lettres et visites*». Cette dénomination officielle signifie que tous les cadres et administrateurs doivent s'impliquer dans ce travail de traitement des plaintes, au-delà même des bureaux spécialisés. Il s'agit là d'un processus de contrôle: il faut éviter la multiplication de mécontentements jugés illégitimes. Toutefois, incontestablement, il y a bien un accroissement de la liberté d'expression. Tous les acteurs sociaux peuvent formuler des réclamations sans plus risquer d'être qualifié d'ennemis politiques: la lutte des classes n'est plus le déterminant de l'identité des pétitionnaires un tiers peut être plus facilement qu'auparavant pris à témoin, interpellé ou dénoncé.

Entre 1983 et 1995 les bureaux situés au niveau de la province, de la préfecture et du district reçoivent officiellement 63.710.000 lettres et visites et résolvent les cas de plus de 7 millions de victimes de campagnes politiques passées. Entre 1992 et 2004 le nombre de plaintes adressées aux Bureaux des Lettres et visites augmente en moyenne de 10% chaque année. Entre 1995 et 2000, le nombre de dossiers est multiplié par 2,13, ce chiffre

étant même supérieur pour les instances centrales situées à Beijing. En outre, les visites continuent à augmenter plus vite que les lettres, et les visites collectives augmentent plus vite que les visites individuelles. En 2000, le chiffre de 10 millions de témoignages écrits et oraux adressés à l'ensemble des bureaux des Lettres et visites est atteint. En 2004, le nombre des affaires se monte à 13.736.000. En 2004, les visites individuelles à Beijing augmentent de 58,4% et les visites collectives de 73,6%. Ces chiffres ne diminuent qu'à partir de 2006.

Citons une lettre collective rédigée en octobre 2004 par les villageois de Sanchawan dans la province du Shaanxi, envoyé par Internet à la presse et au gouvernement provincial:

«Pourquoi les paysans de Sanchawan résistent-ils de façon aussi déterminée? Depuis des générations, le Ciel nous a permis, à nous, les 3600 paysans du village de Sanchawan, de vivre du travail de la terre. Les villageois sont les maîtres des terres qu'ils cultivent [...]. Vous autres qui travaillez au gouvernement municipal de Yulin, vous dites que ces terres sont à vous. Mais vous n'en avez jamais fait usage; vous ne les avez jamais exploitées. Alors dites-nous d'où viennent vos titres de propriété? [...] D'après la loi, vous devez nous consulter, vous devez demander notre accord avant de décider de l'usage de nos terres [...]. Vous devez cesser de brandir le drapeau du gouvernement pour nous opprimer [...] jusqu'ici nous avons été trop obéissants, nous n'avions pas pris conscience que vous n'y aviez rien appris dans les écoles que nous avons construites. Vous n'avez appris que l'art des documents officiels à en-tête rouge. Mais pensez-vous qu'il suffise d'écrire quelques lignes et d'apposer un sceau sur une feuille pour que les choses se passent comme vous le désirez? Nous souhaitons que le Président Hu Jintao vienne dans notre région, qu'il vienne dans notre village [...]. Vivre n'est pas le plus important, les bêtes que nous élevons vivent chaque jour à nos côtés. Mais les droits que nous devons défendre, c'est cela le plus important. Car c'est seulement si l'on a des droits que l'on ressemble à des êtres humains».

Un véritable manifeste...

Qu'en est-il maintenant des visites?

Le Bureau des Lettres et visites de Beijing se trouve à proximité des services municipaux du gouvernement et du Parti. Après avoir franchi une porte d'entrée, le visiteur pénètre dans une petite cour intérieure. À gauche, un guichet d'accueil; sur la droite, la salle de réception. Il ne lui est pas nécessaire de montrer ses papiers avant de pénétrer dans cette salle. Celle-ci est d'une superficie d'environ 160 m² et peut contenir 200 personnes. Elle comporte au fond un guichet vitré derrière lesquels se trouvent deux fonctionnaires. À proximité, une borne supporte un ordinateur sur lequel les textes des documents officiels concernant les visites peuvent être consultés. La plupart des visiteurs repart après avoir pris au guichet un document qui leur indique l'administration à laquelle s'adresser. Quelques-uns sont introduits dans un bureau pour un entretien plus formel, qui dure environ une heure, sans aucun témoin. Ce caractère confidentiel s'explique par la nature des propos: évocation de situations personnelles en vue d'une demande

d'assistance ou d'un appel, dénonciations ou accusations portées contre autrui. Un fonctionnaire de Beijing témoigne:

«Beaucoup de personnes viennent pour parler. C'est tout. Il faut prendre le temps de les écouter, qu'elles puissent aller au bout de leur histoire, qu'elles voient que quelqu'un prête attention à leur situation, que le gouvernement ne les a pas abandonnées même s'il ne peut rien faire. Bien souvent, l'affaire en reste là. C'est très difficile, les visites, plus difficiles que les lettres».

Le personnel de ces bureaux peut procéder à des tentatives de médiation quand les parties sont physiquement présentes. La négociation doit permettre à chaque partie de «gagner de la face», de «faire parler les sentiments humains». C'est-à-dire de se conformer moins à des textes juridiques qu'à des conduites jugées morales caractérisant les relations qui doivent exister entre des personnes et impliquant la nécessité de tenir compte d'autrui, de sa situation particulière et de ses contraintes.

Les pétitionnaires peuvent rester à Beijing plusieurs mois et même plusieurs années dans l'espoir de voir leur affaire traitée. Ils doivent donc se loger, dans des conditions souvent difficiles, dans ce que l'on appelle le village de Dongzhuang. Il ne s'agit pas d'un village, mais d'un quartier où des petits hôtels familiaux accueillent les provinciaux. Ce quartier est situé au milieu de grues et de terrains vagues et change souvent de configuration suivant l'état d'avancement des travaux. Les plaignants peuvent louer un lit pour deux ou trois yuans une déchetterie est installée derrière le village.

Ces rassemblements peuvent parfois dégénérer. Les visites collectives sont souvent de véritables manifestations: des plaignants exhibent pendant plusieurs jours, devant les bureaux, des affiches signalant les injustices dont ils estiment avoir été victimes. C'est ce que les termes officiels nomment les visites «anormales» ou «saillantes». Ce sont des manifestations qui sont accusées de nuire à l'ordre public et à la stabilité sociale, d'autant plus que les plaignants ont appris à s'organiser de manière collective. Par exemple, le 3 décembre 2007, plus de 200 plaignants se sont rassemblés à Beijing pour inaugurer une nouvelle fête, dite «Fête du Jugement des injustices». Dès neuf heures du matin, près d'un pont, ils se sont relayés pour raconter, crier et même chanter les torts subis. En effet, dans le quartier de Dongzhuang, on peut trouver des recueils de chants. On y voit souvent un individu ou un groupe ayant recours aux chants pour exprimer leurs émotions et prendre la société à témoin de leur infortune. En octobre 2005, 3 recueils rassemblant 22 chants étaient ainsi disponibles près de la gare du Sud. Comme je l'ai signalé dans d'autres articles³, il existe toute une tradition en Chine des rapports entre la musique, le droit et la justice.

Ces phénomènes jugés aberrants par les autorités provoquent donc des contrôles policiers. En 2005, des directives menacent de sanctions les autorités locales dont les administrés viennent en nombre à Beijing pour y exposer leurs griefs. Nous sommes à

³ Cf. N. Rouland, La musique, un objet hautement politique, *The Conversation*, 17 Juin 2021.

Beijing le 21 octobre 2005. Il est 6h30 du matin, les bureaux n'ouvrent qu'à 9 heures. Les policiers procèdent à des contrôles. Ils exhortent certains plaignants à retourner dans leur localité et parfois même les empêchent physiquement de franchir le seuil de la porte. 18 janvier 2007, Dongzhuang été presque totalement détruit: il ne reste plus que deux bâtiments et la déchetterie. La police réitère ses contrôles. Les autorités découragent les administrés de s'adresser directe aux autorités centrales par voie de courrier.

En dehors de ces procédures, les Chinois peuvent aussi s'exprimer dans le cadre de rassemblements publics autorisés. Les informations échangées sont de nature très diverse, mais certaines ont un caractère juridique⁴. Il s'agit de rassemblements publics consacrés à une activité particulière, physique, artistique ou religieuse, ou à des moments de loisirs. On s'y interroge sur la fiabilité des services publics, celle de certains produits alimentaires et médicaments.

Le 2 novembre 2017, une femme originaire de la province du Liaoning dit qu'elle est scandalisée par les conditions de son logement. L'appartement avait été fourni sur plan par la municipalité mais se révélait être très exigu par rapport à sa maison qui avait dû être détruite. Elle décrit les démarches qu'elle a faites en invoquant les erreurs des architectes et des ingénieurs et dit que la municipalité est responsable de ces erreurs.

Un homme d'une cinquantaine d'années raconte qu'il a été renversé par une voiture alors qu'il circulait sur son vélo électrique. Il n'a rien, mais les occupants de la voiture lui proposent de lui donner 200 yuans. Comme il est chrétien, il ne cherche pas à simuler des traumatismes. Il demande à l'assistance s'il a eu raison d'accepter cette somme.

Ces dernières années, signe des temps, une manifestation sur deux a concerné des problèmes d'ordre écologique.

B) Les cyberjusticiers

L'opinion publique peut en effet influencer sur les jugements, beaucoup plus qu'en France.

He Jiahong, Professeur de droit pénal à Beijing dont je parlerai plus bas, et avec lequel je suis en relation, cite plusieurs cas. Je n'en retiendrai qu'un.

Li Changkui est un paysan de la province du Yunnan. Le 16 mai 2009, il assomme et viole une jeune fille de 19 ans qui habite dans son village, puis il assassine son petit frère âgé de trois ans. Il va se livrer, se repent, offre à la famille de la dédommager. Le 15 juillet 2010, en première instance, un tribunal populaire le condamne à mort. Puis, en seconde instance, le 4 mars 2011, le tribunal populaire du Yunnan, reconnaissant l'intégrité morale du condamné qui s'était livré de lui-même et s'était repenti lui accorde le sursis, puisqu'en Chine le système des condamnations à mort avec sursis existe. La famille de la victime proteste. L'affaire est largement reprise sur les réseaux sociaux. De très nombreux Chinois demandent l'exécution immédiate du coupable. La pression de l'opinion publique est telle

⁴ Cf. I. Thireau, 2021, 281 sq.

que le 22 août 2011, le tribunal émet un nouveau jugement et révoque le sursis de la condamnation à mort accordée en deuxième instance.

Cyberchina, un roman policier de Qiu Xiaolong, décrit un cas fictif, mais qui correspond à beaucoup d'expériences réelles. Zhou Keng est directeur de la Commission d'urbanisme de Shanghai. Il est retrouvé pendu dans un hôtel de luxe de la ville où il était assigné à résidence après une vaste campagne anticorruption menée contre lui par les internautes. Une cyber révolution embrase le pays, forums et blogs se multiplient. Le Parti penche pour un suicide et demande à la brigade criminelle d'enquêter. Elle est dirigée par l'inspecteur Chen. Celui-ci est chargé de confirmer cette thèse. Mais assez vite, secondé par la troublante journaliste Lian Ping, il pense plutôt à un meurtre, quitte à mettre sa carrière en péril. Les enquêtes de l'inspecteur Chen constituent une série de romans policiers qui donnent un bon aperçu sur la société chinoise.

Tout le monde peut être un cyberjusticier, étudiant, ouvrier, autodidacte, homme d'affaires, chômeur, etc. En février 2010, un porte-parole de l'organisme d'État gérant la presse et les publications rend hommage aux cyberjusticiers: «Internet est aujourd'hui devenu un moyen pour les citoyens de faire appel des injustices qu'ils subissent de la part des autorités locales»⁵.

L'instance judiciaire se double d'un procès parallèle, mené par les internautes et relayé par les médias. Les internautes essaient- parfois avec succès- d'influencer le cours de l'audience. Ce sont des affaires «d'émotions sur Internet», *yuqing*. Les groupes d'internautes portent une pluralité de noms: *groupe de vigilance civique*, *groupe d'enquête d'internautes*, *groupe de surveillance par les internautes*. Les dirigeants du Parti ont tendance à faire pression sur les tribunaux, pour qu'ils se conforment aux médias, qui, eux-mêmes, réagissent aux campagnes menées sur les réseaux sociaux. Pendant la durée de l'affaire, on peut parler de l'ouverture d'espaces publics événementiels. Il existe bien une opinion publique chinoise, que l'on peut connaître. Elle ne se confond pas avec les directives du Parti et peut même les influencer : on est loin du stéréotype de la Chine totalitaire, comme en ce qui concerne le travail de l'administration des lettres et des visites, qui est le lieu d'une liberté d'expression...

En voici plusieurs exemples.

Zhu Kongjian donne son numéro de téléphone sur Internet: chacun peut le contacter et lui raconter l'injustice dont il estime être victime. Entre autres choses, il enquête sur un incident survenu le 8 novembre 2009 à Ganyun, dans le Jiangsu. Il publie sur son blog les images d'une caméra de vidéosurveillance montrant des policières qui battent une femme qui n'avait rien fait. 200.000 internautes sont ainsi alertés.

Un autre cyberjusticier, surnommé «*le brigand courant après le vent*» court au chevet à l'hôpital de la jeune Deng Yujiao, accusée d'homicide volontaire. Deng Yujiao est une jeune femme qui travaille dans le spa d'un hôtel. Deux cadres locaux du Parti tentent de la violer, en mai 2009, dans la province du Hebei. Elle les tue à coups de couteau. Un

⁵ Cf. R. De Spens, 2015, 146-148.

collectif d'individus s'est alors réuni sur Internet utilisant tous les moyens mis à sa disposition pour la soutenir. Le jugement tente un compromis en lui reconnaissant la légitime défense. D'après une enquête, il aurait été dicté par les autorités du Parti.

Dans cette affaire, le Parti est apparu comme donnant raison aux demandes de la population exprimées sur Internet⁶.

Un soir d'Octobre 2010, Yao Jiaxin, un jeune étudiant en musique de la ville de Xi'an rentrait chez lui au volant de sa voiture quand tout à coup son véhicule heurta une cycliste. Il sortit de sa voiture et s'approcha de la victime pour constater qu'elle était blessée mais consciente. Celle-ci, redoutant la fuite du conducteur, s'affairait à relever le numéro d'immatriculation de l'automobile, pour, au cas où la police protège le propriétaire de l'automobile, lancer une campagne sur Internet. Perdant la tête, Yao se saisit d'un couteau et frappa la victime à mort, avant de s'enfuir en renversant au passage d'autres piétons. Il finit par être arrêté dans sa course et déféré devant les juges auxquels il expliqua «J'ai bien vu que c'était une paysanne, et ces gens-là sont une source d'ennuis». Neuf mois plus tard il fut jugé et reconnu coupable, condamné à mort et exécuté. Pendant toute la période du procès la société chinoise s'exprima avec virulence sur la Toile, divisée en de nombreux camps, y compris les parents de Yao, prenant parti pour ou contre l'accusé. Certains accusent les parents d'avoir mal élevé leur fils et de se croire au-dessus de la loi car ils sont fonctionnaires, d'autres posent la question de l'utilité et de la justification de la peine de mort. Beaucoup soulignent l'écart social grandissant entre les nantis et le reste de la population⁷.

Mais en Chine comme ailleurs, la cyberjustice n'est pas sans danger. L'affaire Li Gang le prouve.

Le 16 novembre 2010, Li Qiming, en état d'ébriété, percute deux étudiantes sur le campus de l'Université du Hebei. L'une meurt, l'autre est blessée. Il aurait dit lors de son arrestation: «Allez-y, poursuivez moi pour cet accident, mon père est Li Gang».

Aussitôt, la Toile s'enflamme. La victime est une étudiante, et tout le monde sait que pour accéder à l'université, il faut avoir un très bon dossier scolaire. De plus, Li Gang colle à l'image honnie du haut fonctionnaire corrompu. Li Qiming est condamné à six mois de prison: 91,6% des internautes pensent que c'est une peine trop légère, obtenue grâce à un trafic d'influence. Mais d'après des enquêtes menées par les journalistes, personne au moment de l'accident n'a entendu prononcer la fameuse phrase. De plus, Li Gang est en

⁶ Cf. H. Winckler, 2014.

⁷ Cf. F. Noubel, V. Wu, 2014. Basé à Pékin depuis 2006, Filip Noubel est expert en médias et technologies de l'information. Il travaille sur des questions d'État de droit, de déontologie des réseaux sociaux et de décryptages des narrations à l'ère numérique en collaboration avec les médias, les universitaires, les juges et la société civile en Chine. Il intervient fréquemment sur ces sujets dans le cadre des Nations Unies, de *Asia Society*, *Aspen Institute* et d'universités européennes. Par ailleurs il mène plusieurs projets culturels s'appuyant sur les réseaux sociaux. Vivian Wu est une ancienne journaliste du *South Morning Post* en poste à Pékin qui a couvert l'actualité des médias et des rapports entre l'État et le droit en Chine. Par la suite, elle a entamé une carrière au croisement de la société civile, des médias et de la recherche dans ces domaines qui la mène à intervenir en Chine mais aussi en Europe, aux États-Unis et au Japon sur ces questions.

réalité un retraité, un ouvrier qui a progressé par ses mérites et est devenu un fonctionnaire local très moyen. L'affaire Li Gang n'aurait jamais dû avoir lieu. La plupart des rumeurs sur Internet sont des *fake news*. Après le procès, des articles paraissent dans les médias mettant en cause l'emballement des internautes.

Ces dérapages sont dus en partie à des flous juridiques. Les données juridiques restent très vagues, pour plusieurs raisons. On doit se référer à des mélanges de lois générales, par exemple celles qui protègent la vie privée ou condamnent la propagation de rumeurs. De nombreuses lois et mesures sont mal rédigées, ce qui accentue le flou juridique. En dehors des mesures légales, les directives administratives sont très nombreuses, et de plus en plus souvent orales, car elles sont très variables et peuvent changer au jour le jour. On est donc dans une situation d'insécurité juridique.

Vivian Wu et Filipp Noubbel pensent que:

«dernières années, on note une tendance à un plus grand contrôle et une fermeture de l'espace de diversité dont beaucoup ont fait l'expérience de 2008 à 2012, âge d'or du Weibo et plus tard de l'application de messagerie instantanée de Weixin. Des mesures juridiques combinées avec des campagnes au fort accent conservateur rappelant parfois le vocabulaire de la Révolution culturelle ont muselé Weibo et de nombreuses formes d'expression en ligne dans tous les cercles en opposition directe ou indirecte au Parti. Une telle crispation est lourde de conséquences: elle représente un recul par rapport à la période précédente».

Comment se passent les choses quand on en arrive à la phase judiciaire?

2. La justice civile et ses aspects anthropologiques

Dans cet article, il ne faut pas commettre la même erreur qu'Alain Peyrefitte qui avait voulu assister, sans succès, à des procès spectaculaires. Ce qui m'intéresse ici surtout, c'est la justice du quotidien, qui concerne des millions de Chinois. Je parlerai donc davantage de la justice civile que de la justice pénale. L'important n'est pas l'énumération de textes juridiques. Je pense plus intéressant d'étudier certains aspects à la fois sociologique et politiques comme les cyberjusticiers, ou l'image de la justice telle qu'elle est rendue par des réalisateurs de films chinois actuels. En ce qui concerne la justice civile, je serai très attentif à son cadre matériel et à des procédés comme la médiation qui correspondent en partie à des traditions.

Comment est organisée la justice chinoise?⁸

⁸ Notre source principale d'information est: S. Balme, *Chine-Les visages de la justice ordinaire*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2016.

A) Les enquêtes de terrain de Stéphanie Balme

Procédons d'abord à un bref rappel historique.

Pendant la période maoïste, la justice devait privilégier la médiation, le bon sens populaire par rapport au «juridisme» et aux procédures formelles.

Ma Xiwu, compagnon de Mao, a introduit le principe des tribunaux itinérants qui se déplaçaient chez les plaignants. Ils imposaient la médiation, mais rendaient aussi rapidement des jugements favorables aux paysans et aux ouvriers. Souvent les juges étaient des paysans illettrés. Une sorte de «*justice aux pieds nus*». Les tribunaux sont non seulement des institutions chargées de rendre la justice, mais des outils d'élimination des idées réactionnaires et de ceux qui en sont porteurs.

Les lois sont peu nombreuses. Dans un discours du 21 août 1958, Mao dit:

«Nous ne pouvons compter sur la loi pour gouverner tant de gens, nous pouvons nous passer du droit civil et du droit pénal. Qui s'en souvient, de toute façon? J'ai été impliqué dans l'élaboration de la Constitution, et pourtant je ne me la rappelle pas. Chacune de nos décisions est du droit. Seules nos réunions comptent. Et quatre réunions par an suffisent!».

Logiquement, sous la Révolution culturelle, l'activité des tribunaux chute. En 1972, le nombre total d'affaires est inférieur à 200.000. Beaucoup de tribunaux deviennent des lieux de vie des gardes rouges. Leurs activités reprennent à la fin du XXe siècle.

Pour Deng Xiaoping, la vie en société doit être prévisible: le droit et les tribunaux sont des outils de cette prévisibilité. À la fin des années 1990, les juges sont recrutés suite à des examens de leurs connaissances. En 2015, la densité moyenne en Chine est de 1,6 avocats pour 10.000 habitants, contre 9,3 en France. Mais c'est une moyenne: à Beijing, la densité atteint 12,5 avocats, contre 0,6 au Tibet. 30% des avocats sont des femmes, ce qui est inférieur à la féminisation des professions de justice en France.

Le costume des magistrats est modifié. À partir de 2000, le costume bleu marine des policiers remplace le modèle kaki des militaires. Un symbole plutôt inquiétant.

Des experts étrangers, français et canadiens participent à la remise en ordre de l'organisation judiciaire. La *Sociologie du droit* de Zhao Zhenjiang, malheureusement non traduite en anglais ou français, qui comporte des développements sur les juges et leur identité professionnelle, est rééditée huit fois depuis 1998.

Le quatrième plénum du Comité central du 18^e Congrès du parti communiste, qui s'est terminé le 23 octobre 2014 a été dominé par Xi Jinping. Il dénonce la corruption, et l'utilisation du *Guangxi* dans les affaires judiciaires. Les expériences étrangères sont considérées comme intéressantes, mais on ne doit pas les copier telles quelles.

D'autre part, la justice se met à l'ordre du jour numérique.

On installe des écrans géants dans les salles d'audience, des caméras vidéo sont connectées à l'intranet, chaque juridiction a un compte *Weibo*. Au début de ce siècle,

tous les tribunaux de Chine devaient avoir installé un système de lecteur optique et des systèmes d'enregistrement audio et vidéo, capables de diffuser en direct les séances du tribunal, ainsi qu'un système de suivi par vidéoconférence. La numérisation de la justice doit aussi permettre de réduire les relations interpersonnelles entre les plaignants et le personnel des cours.

La justice en ligne concerne également l'évaluation des performances des juges. Des logiciels proposent le suivi des calendriers individuels des professionnels de la justice, indiquent leurs performances en termes de nombre de dossiers traités, leur retard dans le traitement des dossiers les plaintes pour corruption, et offrent une grille d'auto-évaluation. Sont également informatisés des critères liés aux taux de médiation, aux contestations par les plaignants des décisions de justice. 80% des Chinois sont connectés à Internet, et les services judiciaires sont donc très accessibles. En revanche, il y a peu de bureaux d'aide juridiques ou de cliniques juridiques dans les zones rurales ou pour les catégories défavorisées de la population.

Depuis les années 2000, des reportages et émissions à gros budget sont consacrés à la télévision au parcours des meilleurs juges, comme Chen Yanping:

«Cette juge, en utilisant la douceur et la persuasion lors des séances de médiation des conflits entre les familles, en réglant les différends dans les quartiers, en apportant des soins aux personnes âgées délaissées, en aidant les enfants handicapés, etc., nous fait ressentir la beauté et la chaleur du droit. En tant que Vice-présidente du tribunal de Jiangyingyuan dans la ville de Jinfgjiang, province du Jiangshu, elle se rend souvent à la campagne chez des plaignants [...]. Aucune des 3100 affaires dont elle s'est occupée en 2009 n'a été mal jugée. Aucun cas d'appel, aucun pétitionnaire ni même aucun problème d'exécution de ses décisions n'a été déploré. Voilà pourquoi elle est surnommée parmi les plaignants leur juge-maman»⁹.

Venons-en maintenant à l'ouvrage de la sinologue française Stéphanie Balme.

Elle a enquêté plusieurs mois sur le terrain auprès de divers tribunaux, a étudié des centaines d'affaires, en a discuté avec des juges locaux pour arriver à faire une ethnographie de la justice chinoise. Elle a enquêté dans les villes de Beijing, Shanghai, Nankin, Xian et Xianyang mais aussi dans les provinces du Shaanxi, du Gansu, du Hebei, du Zheijiang, du Jiangshu. Un intérêt de ses enquêtes est donc qu'elle ne s'est pas limitée aux grandes villes. De plus, elle précise qu'une forme de solidarité est née avec les femmes juges en particulier, plus nombreuses dans les tribunaux de base.

Le droit n'est pas en premier utilisé pour régler les conflits. Cependant, il faut noter que le système juridique chinois est en partie occidental: le droit des affaires est largement américain, le droit civil un caractère européen, et le droit soviétique et la pensée marxiste l'ont évidemment influencé. Il y a également une influence du droit japonais. Depuis le début du XXIe siècle, il y a en moyenne plus de 8 millions de litiges civils.

⁹ S. Balme, 2016, 149.

Publié en 2008 et 2011, deux Livres blancs ont été consacrés à rationaliser la justice. On a vu que pendant la période maoïste, il y avait eu peu de lois. Elles se sont multipliées à partir des années 2000, notamment en ce qui concerne le commerce avec les étrangers, la propriété intellectuelle, le droit fiscal ou le droit du travail. C'est du début du XXI^e siècle que date vraiment le développement du droit des affaires, influencé paradoxalement par le droit américain, alors que la volonté de sinisation figure parmi les mots d'ordre.

Quels sont les moyens dont disposent les Chinois pour connaître le droit qui leur est applicable?

La diffusion sur Internet des lois et des règlements spécifiques s'est beaucoup accrue, bien que dernièrement les décisions de justice soient moins publiées qu'auparavant, sans doute pour mieux contrôler les initiatives des juridictions locales. Le nouveau Code civil a été mis en ligne dans le second semestre de 2022. Dans un recueil vendu en librairie, la Cour populaire suprême rend accessibles annuellement ses interprétations judiciaires, qui ont valeur de règles de droit et reprend aussi les décisions des cours inférieures considérées comme importantes. Mais évidemment, ont aussi une force contraignante les documents internes au parti, *neibu*, qui ne sont pas connus de tous. Les règlements administratifs représentent 30% de la production normative entre 2000 et 2014. Les constitutionnalistes chinois sont unanimes à penser que la Constitution doit être placée au-dessus de toutes les autres normes juridiques. Pour Stéphanie Balme: «Le système normatif demeure aujourd'hui ce qu'il a toujours été du temps de l'Empire comme du régime maoïste. Une immense bureaucratie au service d'une administration centrale dominée par l'ambition ultime de l'efficacité et du contrôle»¹⁰.

Il est exact que les juges ne sont pas indépendants. Rappelons qu'en France il y a un pouvoir exécutif, un pouvoir législatif, et une autorité judiciaire: les juges du siège sont indépendants.

Stéphanie Balme rapporte une anecdote intéressante¹¹.

En 2007, elle se trouve en compagnie d'Antoine Garapon, Secrétaire général de l'Institut des hautes études sur la justice, dans une zone rurale de la province du Shaanxi. Antoine Garapon fait une conférence sur l'affaire Outreau devant plusieurs centaines de juges de cours inférieures. Il rappelle qu'une commission extraordinaire parlementaire avait été constituée dont les travaux avaient été retransmis en direct. L'opinion publique française avait été passionnée par cette affaire, et scandalisée par l'attitude du juge Burgaud, refusant de présenter des excuses aux victimes, et répétant qu'il était convaincu d'avoir appliqué le droit à la lettre. Un jeune juge chinois observe alors que si les juges chinois devaient passer devant une commission parlementaire en cas d'erreur judiciaire, ce serait non seulement ingérable, mais nuirait à la stabilité sociale (les médias chinois rendent régulièrement compte des erreurs judiciaires). Il se demande si la responsabilité judiciaire doit l'emporter sur l'indépendance judiciaire.

¹⁰ Ivi, 58.

¹¹ Ivi, 147.

Stéphanie Balme observe que la question de l'indépendance judiciaire n'est pas considérée comme essentielle. Le professeur Wang Yaxin, de l'université Tsinghua de Beijing lui dit:

«Dans la Chine d'aujourd'hui, l'indépendance judiciaire ne peut pas être une fin en soi. Certaines conditions juridiques et éthiques doivent être réalisées de sorte que l'indépendance judiciaire interdise la corruption plutôt qu'elle ne la facilite [...] l'indépendance immédiate des juges, sans éthique professionnelle, reviendrait à une augmentation de la corruption».

Un jugement plus que négatif sur la moralité des juges, et une singulière manière d'assimiler l'indépendance des juges à la corruption...

B) Les signes de la justice civile¹²

Faisons un peu d'anthropologie.

Pour le justiciable, les signes et les images de la justice content, peut-être plus que les textes dont la connaissance incombe surtout aux juristes. Surtout en France, l'enseignement du droit se fait de manière très théorique. Un étudiant en droit peut très bien avoir achevé ses études sans jamais avoir mis les pieds dans un tribunal. Que dirait-on d'un étudiant en médecine qui ne serait jamais entrée dans un hôpital? Quand j'étais étudiant, notre professeure de procédure civile-une femme, fait exceptionnel à l'époque-nous avait fait distribuer des cartes d'accès privilégié aux sessions des tribunaux. Mais de telles initiatives étaient très rares.

Ces signes et ces images sont d'autant plus importants que comme le savent les anthropologues, la mémoire est longue. Le même geste peut être accompli pendant des siècles et se voir attribuer des significations différentes. Par exemple, en France, au début du XXe siècle, à la suite des lois sur la séparation des Eglises et de l'État, on a décroché les crucifix dans les salles d'audience. Mais aujourd'hui encore, la scène judiciaire obéit toujours à un axe de symétrie que marquait autrefois le crucifix. Cet axe se prolonge vers le haut, vers le corps du juge¹³.

Les lieux de justice sont une architecture parlante.

L'architecture judiciaire, dans tous les pays, est une image de la Justice.

En France, le Palais de justice se dresse en général à l'écart des autres bâtiments officiels, ce qui symbolise la séparation des pouvoirs. Il est fréquemment en position surélevée : la justice sert à contrôler les passions. La plupart du temps, il faut donc gravir des marches pour accéder aux salles d'audience: on passe du monde de la vie quotidienne un espace de sacralité civile. Dans ces salles le Président occupe une position centrale. Il va diriger les débats. Il est en position surélevée, comme le ministère public, qui incarne la puissance de l'État et qui décide de l'opportunité des poursuites. Les parties

¹² Ivi, 153-202.

¹³ Cf. R. Jacob, 1994, 10-11.

et leurs avocats sont situés en contrebas, c'est-à-dire à distance. Dans les Palais de justice anciens, des statues allégoriques symbolisent les vertus judiciaires: sagesse, prudence, fermeté, expérience¹⁴.

Les Palais de Justice modernes sont souvent d'une plus grande banalité, tendance qui méconnaît le rôle joué par le droit et la justice dans des sociétés en quête de nouveaux idéaux religieux. Tous les juristes savent bien que nous connaissons actuellement des processus de judiciarisation de la vie sociale et politique. Pour faire tomber un adversaire politique, il faut arriver à répandre des rumeurs ou à le faire accuser de comportements d'agression sexuelle¹⁵. Dans les palais de justice modernes, les grandes baies vitrées peuvent être des symboles de la transparence de la justice.

Pour le justiciable, les environnements matériels de la justice comptent au moins autant que le Code de procédure civile, qu'il ne connaît d'ailleurs pas:

«Ce qui est vrai dans la procédure, ce n'est pas seulement le Code de procédure ni le dossier de procédure, mais la somme des parcours entre le cabinet de l'avocat, le greffe, le vestiaire, la buvette, l'audience, les mots et les gestes, les émotions contenues ou déchargées [...] à l'inverse du discours juridique, ce langage-là n'a pas été conçu pour être compris, mais pour être senti. Il s'adresse à notre sensibilité, non à notre intelligence»¹⁶.

On peut aussi trouver des symboles dans certains lieux de détention. Par exemple à Marseille, à la prison des Baumettes. Des bas-reliefs édifiants ponctuent le mur d'enceinte. Les sept péchés capitaux font la ronde, veillant sur la limite du monde carcéral. Ils ne regardent pas les prisonniers, mais sermonnent le passant. Le message sur le tympan de la cathédrale pénitentiaire est clair: «*Voilà où conduisent les passions, quand elles se conjuguent aux vices*». Le promeneur n'en saura pas davantage : aucun écho ne franchit la haute fortification, où vient buter le regard. La faute demeure anonyme, contrainte par la toute-puissance du symbole¹⁷.

Qu'en est-il en Chine des lieux de Justice?¹⁸

Le tableau est bien différent.

Contrairement à l'époque impériale, les tribunaux ne consistent plus en un emboîtement de pavillons. Les juges itinérants ont des dortoirs de fonction et une cantine. Dans tous les tribunaux récemment construits, on accorde une attention particulière à la qualité des équipements pour le personnel: salles de sport et de repos, salle des fêtes, bibliothèques, bureaux, zone de restauration, etc.

¹⁴ Cf. R. Badinter, 1991, 11-12.

¹⁵ D'une certaine manière, cela rappelle la vie politique de la Rome républicaine: pour déstabiliser la campagne électorale d'un candidat, on le faisait accuser de corruption. Un certain nombre de plaidoyers de Cicéron concernent ce type d'affaire.

¹⁶ A. Garapon, R. Jacob, 1992, 316.

¹⁷ Cf. N. Rouland, 2005, 17.

¹⁸ Cf. S. Balme, 2016, 157-162.

Les tribunaux sont également responsables de la gestion des archives et des fiches individuelles de leurs membres. Ces archives contiennent des informations diverses: état civil, parcours professionnel, degré d'allégeance au parti communiste, histoire des familles et de leurs tendances politiques¹⁹.

Les centres-villes et des villages sont ordonnés autour d'une place du Peuple. Il débouche les bâtiments de la cellule locale du Parti, les administrations du gouvernement, l'assemblée et le tribunal populaire, l'immeuble du parquet populaire. Le peuple a bien du mal à différencier les fonctions de tous ces bâtiments, dans lesquelles les fonctionnaires évoluent sans contrainte. Les juges eux-mêmes ont du mal à distinguer leurs compétences de celle des autres acteurs juridiques et administratifs. À l'audience, ils sont appelés arbitres, et non pas juges. Il est relativement facile de les confondre avec les autres membres du personnel judiciaire. À partir de 2005, la Cour populaire suprême a formulé des directives pour la rénovation des bâtiments de justice. Des juges chinois ont participé en grand nombre à cette élaboration de modèles. Soit une version néo stalinienne de l'acropole, le modèle ancien relativement proche du nôtre, un bloc fonctionnel en béton ou en verre, ou un mélange des deux. Dans le Shanxi un premier président a fait reproduire la structure en nid d'oiseau du stade national de Beijing construit pour les Jeux olympiques. Il dit: «le tribunal populaire doit être érigé le plus haut possible dans la vallée, afin que de très loin les citoyens puissent voir briller l'emblème de la justice». Dans les palais de justice moderne, il y a peu de symboles rappelant la justice de l'ancienne Chine. Mais dans les provinces riches, on a reconstitué un décor naturel de pierres ornementales censées être favorables à l'énergie du lieu de justice. Le mobilier de la Cour suprême ressemble beaucoup à celui de la Cour suprême américaine.

Quel va être maintenant le parcours du justiciable? Plusieurs possibilités s'offrent à lui: la médiation populaire, la médiation judiciaire, la conciliation, l'arbitrage, ou le recours formel un tribunal. Ce choix est effectué de manière collégiale, au sein de l'unité de travail ou de la famille.

Pour simplifier, je vais envisager la médiation et le recours au tribunal.

C) La médiation et le recours au tribunal

Originalité par rapport à nous, l'essentiel de la justice civile est assuré par la médiation, dont sont susceptibles tous les litiges civils quelques soient leur nature (divorce, accident de la circulation, litiges commerciaux, etc.). En France, la médiation conventionnelle également, appelée médiation extrajudiciaire, permet aux parties de régler un litige avec l'aide d'un médiateur sans saisir la justice. Depuis le 1er janvier 2016, tout consommateur a le droit de faire gratuitement appel à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. La médiation familiale contribue à atténuer les conflits lors d'une demande

¹⁹ Ivi, 148-149.

concernant la garde, les droits de visite et de sortie, la pension alimentaire ou le partage des biens. De plus, elle aide les parents à prendre leurs responsabilités dans la prise de décision.

Mais le contexte culturel est différent en Chine, d'où un recours plus fréquent à la médiation.

En Chine, dans la médiation, les parties acceptent qu'un intermédiaire les aide à trouver librement une solution acceptable pour tous: *personne ne perdra la face*. Ce recours à la médiation s'explique par plusieurs facteurs. D'une part, il correspond à des traditions anciennes, d'autre part il a été utilisé politiquement par le Parti, enfin, il permet une meilleure exécution des décisions que le recours aux tribunaux.

La médiation était pratiquée dans les zones libérées avant 1949 par le parti communiste.

Nous avons vu que Ma Xiwu, juge communiste, voulait «envoyer le droit à la campagne». Les conflits étaient réglés rapidement par l'intermédiaire d'un juge de base, en principe proche du peuple et du Parti, mais pas nécessairement juriste. Par la suite, des dizaines de millions de médiateurs ont ordonné la vie sociale. Mais la médiation n'était pas qu'un moyen de régler les différends, comme dans la tradition ancienne, elle servait aussi à faire passer les mots d'ordre du Parti. En novembre 2004 la Cour populaire suprême a précisé que tous les litiges pouvant être réglés par la médiation devaient l'être. Les taux de médiation deviennent un des éléments favorisant la carrière des juges, la moyenne nationale se situe aux alentours de 65%.

Quand elle aboutit, la médiation se termine par un accord, signé par les parties et le médiateur, qui oblige les parties. L'avantage de la procédure est qu'elle repose sur le consentement des parties. L'accord qui la concrétise n'institue pas un gagnant et un perdant, laisse ouverte la possibilité de faire perdurer une relation sans que les parties perdent la face. C'est d'autant plus important dans les campagnes, où les justiciables se rencontrent fréquemment dans la vie quotidienne. Les tribunaux publient régulièrement sur leurs sites des témoignages, poèmes et chansons qui vantent les vertus de la médiation.

En septembre 2008, la Cour populaire suprême a approuvé la diffusion d'une chanson destinée à populariser la médiation: *la Chanson de la médiation du tribunal*. En voici quelques strophes:

«Mari et femme vont au tribunal, ni l'un ni l'autre ne le souhaitent. Coeurs apaisés et dans le dialogue, le mari et la femme ne se quittent plus, aucun est perdant. Père et fils vont au tribunal, tous deux sont brouillés. Trois repas par jour pour honorer ses parents ; le père et l'enfant, chacun est heureux».

Dans les régions montagneuses du Yunnan, les tribunaux ont décidé de publier *la Loi sur la médiation* sous forme de carnets de chansons. Ils correspondent à une tradition locale de poésie chantée, habituellement présentée lors de la principale fête: la fête des

lanternes de Xiushan. Le site Internet du tribunal populaire précise qu'à l'occasion du Nouvel an chinois, plus de 100.000 copies du carnet de chansons ont été distribuées gratuitement. En Chine musique, droit et politique font souvent bon ménage.

Mais si la médiation est refusée ou échoue, il faut recourir au tribunal.

Dans tous les tribunaux on retrouve les mêmes salles. La chambre d'admissibilité reçoit les plaignants et décide de recevoir ou non leur plainte. Dans la plupart des cas, la plainte est présentée par écrit et enregistrée de façon électronique. Des paires de lunettes sont mises à la disposition des plaignants. Sur les murs, des slogans rappellent aux citoyens leurs obligations morales, familiales et sociales. Viennent ensuite le comptoir d'une banque pour le règlement des frais de justice, les salles de médiation, les différentes chambres du tribunal, quelques salles d'attente, les cellules des accusés, les archives, une bibliothèque, les bureaux des juges et de l'administration.

Modernité oblige, les tribunaux sont équipés d'écrans d'ordinateur géants, même dans les campagnes reculées. On peut y prendre connaissance des coordonnées professionnelles des juges et de leurs curriculum vitae, ou des slogans tels que: *La justice pour le peuple, Contribuer à la société harmonieuse*. La Cour suprême populaire a publié en 2008 un document à destination des justiciables et de leurs juges. Il y est notamment précisé que les juges ne doivent pas mener une audience après avoir consommé de l'alcool et participé à un banquet, qu'il leur est interdit de dire: «*Est-ce vous ou moi qui connaissez le droit?*», ou encore : «*Votre procès n'ira nulle part*». Signes donc qu'ils le faisaient... Il leur est également interdit d'accepter de la part des justiciables une seconde épouse, de l'argent, des repas, des vacances. Ils ne doivent pas interrompre les avocats durant les débats contradictoires. Ni intervenir dans le dossier d'un tiers.

Quand le plaignant choisit de prendre un avocat (il peut se faire représenter autrement : un proche, un professeur, un fonctionnaire local, un supérieur hiérarchique, etc.), il s'agit en général de quelqu'un atteignable par son *Guangxi*. Les tribunaux acceptent rarement les litiges contre les administrations ou les entreprises d'État. Il est donc difficile pour les Chinois de faire résoudre judiciairement des affaires d'expropriation. Quelquefois, des initiatives locales sont surprenantes. En janvier 2016, le tribunal de la ville de Changsha, dans le Hunan, a accepté la plainte de Sun Weilin, âgé de 27 ans, contre le refus de l'administration de procéder au mariage avec son compagnon. C'était donc la première assignation réussie en vue de la reconnaissance du mariage pour tous qui est cependant aujourd'hui impossible en Chine. Contrairement à ce qui se passe chez nous, l'essentiel ne se déroule pas pendant l'audience, mais de manière préalable, lorsque les parties présentent leurs preuves et échangent entre elles devant les juges. L'ambiance peut être très décontractée. Stéphanie Balme a assisté à des scènes dans lesquelles les plaignants se faisaient prendre en photo assis à la place des juges, téléphone portable en main, en train de mimer l'audience. Pendant l'audience, le témoignage oral est peu fréquent et les témoins ne sont pas forcés de prêter serment. Dans la mentalité chinoise, porter un témoignage est difficile, car il risque d'écorner le

Guangxi. Observation très importante pour l'anthropologue, la non-exécution des décisions reste un problème majeur. Beaucoup de parents ne paient pas de pension alimentaire ou refusent de respecter les gardes alternées pour les enfants.

Mais beaucoup de litiges se résolvent de façon uniquement privée: un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès.

Le cas suivant concerne les habitants du petit village de Liangzhang²⁰.

Guanghe a un fils cadet et une fille, Liang et Ying. Le 18 octobre 2005. Ying est mariée, son mari et elle ont ouvert un magasin de meubles. Ying est enceinte de quatre ou cinq mois, son mari la prend sur sa moto. Il est percuté par une voiture dont le conducteur se nomme Pang. Pang était en état d'ivresse, il conduisait très vite. Liang et Ying sont tués. Le frère de Pang travaille à la Sécurité Publique, dans le Bureau des affaires criminelles. Pang charge le responsable de la Sécurité publique du village d'informer la famille qu'il estime le montant des indemnités à 70.000 ou 80.000 yuans. Celle-ci juge que c'est insuffisant. Pang demande alors à plusieurs personnes respectées de servir d'intermédiaire et propose la somme maximale de 95.000 yuans. Guanghe, qui tout d'abord voulait seulement la punition du coupable, demande, en lui faisant des cadeaux, à une de ses relations dans la Sécurité publique au niveau préfectoral d'intervenir en proposant des indemnités d'un montant minimum à 200.000 yuans. Pang s'était renseigné : il avait appris que le clan Liang bénéficiait de relations, mais que beaucoup de gens étaient en mauvais termes avec la famille de Guanghe. Finalement, ce dernier accepte une compensation de 150.000 yuans. Liang Hong écrit qu'à la campagne, les gens sont pragmatiques: après un décès, le plus important est l'aspect financier.

Ce cas avait un caractère pénal.

3. La justice pénale²¹

A) Le procès de la Bande des Quatre

La Chine est célèbre par ses procès politiques, comme celui de la *Bande des Quatre*, qui, après la mort de Mao, a mis véritablement fin à la Révolution culturelle.

De plus, comme les États-Unis, la Chine est un pays qui applique encore la peine de mort, mais avec une originalité unique dans le monde: la condamnation à mort avec sursis à l'exécution de deux ans, si l'exécution immédiate de la peine n'est pas obligatoire. Cette mesure est destinée à éviter des erreurs judiciaires et à favoriser l'amendement du

²⁰ Cf. L. Hong, 2019, 228-234.

²¹ Cf. S. Balme, 2016, 209-256.

coupable. Si le condamné fait preuve de repentir pendant la période du sursis, sa peine est commuée en emprisonnement à perpétuité²².

Un témoignage intéressant sur le métier d'avocat est celui de Maître Zhang²³.

Agé de plus de 80 ans, Me Zhang est peut-être le plus grand avocat chinois, même s'il a perdu tous ses procès. Soldat de l'armée nationaliste à seize ans, il a été juge de la République populaire de Chine à 22, puis envoyé en camp de rééducation par le travail, défenseur de la *Bande des Quatre* et avocat des victimes politiques des événements de Tiananmen.

Dans ce livre sont analysés en détails plusieurs des procès auxquels il a pris part. Il souligne des particularités du système chinois très difficiles à comprendre pour nous: l'avocat est plus considéré comme un fonctionnaire que comme une profession indépendante du pouvoir. Très souvent, les pièces du dossier ne lui sont pas communiquées à temps. Ou on lui enjoint de faire en sorte que son client dise qu'il est coupable de ce qu'on lui reproche. Le procès le plus spectaculaire auquel a participé Me Zhang est celui de la *Bande des Quatre*, les dirigeants de la Révolution culturelle.

L'organisation d'un procès pour *la Bande des quatre* était une nouveauté. Le pouvoir de condamner allait être exercé par des magistrats professionnels, et non plus dans des séances d'autocritique où la foule exhortait le supposé coupable à avouer. De plus, ce procès permettait de disculper feu le président Mao: les accusés n'avaient pas à répondre de fautes politiques, mais de crimes. Zhang était l'avocat de Jiang Jing, la veuve de Mao. Celle-ci allait demeurer intraitable: «Le crime qu'on me reproche est de défendre le maoïsme et la Grande Révolution Culturelle prolétarienne. Le but de cette manœuvre judiciaire est de torpiller la dictature du prolétariat». Autrement dit, elle ne regrettait rien. Lorsque le juge lui dit qu'elle était condamnée à mort, elle s'écria: «Faire la Révolution n'est pas un crime, il est juste de se rebeller!».

Il faut regarder sur *You Tube* la vidéo intitulée: *Jian Qing, la terrible histoire du chien de Mao*.

Elle sera libérée pour raisons médicales et se suicidera en mai 1991, suivant la version officielle.

On peut aussi citer le cas de Gu Kailai, l'épouse du rival malheureux de Xi Jinping, Bo Xilai, qui avait été surnommée la «Jackie Kennedy chinoise». Avocate renommée, elle publie en 1998 *Comment gagner un procès aux États-Unis* qui est un succès, où elle raconte comment elle a réussi à faire gagner une entreprise chinoise devant une juridiction américaine. Davantage émancipée que la plupart des épouses des hiérarques chinois, elle tisse des réseaux à l'étranger où elle investit la fortune familiale.

Mais elle est accusée d'avoir empoisonné un homme d'affaires britanniques. Elle est condamnée le 20 août 2012 à la peine de mort avec sursis.

²² Cf. D.T.C. Wang, La peine en Chine contemporaine, dans : La Peine, Quatrième partie, Recueils de la société Jean Bodin pour l'histoire comparative des institutions, Bruxelles, De Boeck Université, 1991, 399.

²³ Cf. J. Bout, 2013.

L'attitude de Jiang Jing, qui ne se repent pas, incite à quelques réflexions.

Lors de mon séjour au Cambodge en novembre 2022 j'ai pu rencontrer un des juges des dirigeants des Khmers rouges. Je l'ai interrogé sur leur attitude au cours du procès. Eux non plus ne regrettaient rien. Ils disaient simplement que leurs ordres avaient été mal appliqués par la base. Quant aux cadres intermédiaires, très peu se repentirent, comme Douch, le tortionnaire de la prison de Phnom-Penh, qui fut malgré tout condamné et mourut en prison. Celui-ci était un professeur de mathématiques qui s'était converti au communisme avant de se convertir au christianisme quand il a été emprisonné après la défaite des Khmers rouges. Il a été défendu par Me François Roux, un avocat de Montpellier, qui a toujours dit que son client n'était pas un monstre, mais un homme poussé à des crimes dans des circonstances particulières. Douch disait que s'il n'appliquait pas les ordres, il aurait été exécuté, ce qui est vrai. Cela fait penser à l'attitude de la plupart des accusés au procès de Nuremberg. Fort peu se repentirent, la plupart dirent qu'ils exécutaient les ordres et que s'ils ne les avaient pas exécutés, eux-mêmes auraient été tués. Ce qui est faux. Parmi les troupes chargées des exécutions de Juifs, il y eut quelques individus qui se refusèrent à continuer à participer à ces tueries. Ils furent simplement déplacés dans d'autres unités, ou mis à la retraite.

Adolf Eichmann, un des responsables de l'Holocauste, arriva à tromper Hannah Arendt lors de son procès à Jérusalem. Elle le qualifia de criminel de bureau, suivant l'image qu'il cherchait à donner de lui-même, mais c'était faux. Avant son exécution, lui aussi dit qu'il ne regrettait rien, si ce n'est de n'avoir pas pu tuer davantage de Juifs: il était beaucoup plus qu'un bureaucrate, un nazi fanatique et convaincu.

B) Les défauts de la justice pénale actuelle

De 1950 à 1980, le nombre moyen des affaires pénales est de quelques centaines de milliers par an. Pendant les périodes des *Cent fleurs*, du *Grand bond en avant* et la Révolution culturelle, la justice n'était plus que pénale. Un simple divorce pouvait être qualifié de pénal s'il concernait un ou une ennemie du peuple. Un accusé pour protéger sa famille pouvait choisir de divorcer. Une loi de 1979 a aboli la justice de classe et instauré le principe de l'égalité. Une loi de 1997 a introduit des principes modernes: interdiction de la torture, abandon de la doctrine de l'analogie, etc. Au début du XXIe siècle, il y avait un peu plus de 700.000 affaires pénales par an. De nos jours, les campagnes de lutte contre la corruption fournissent de nombreux cas aux juridictions pénales. La Chine a ratifié en 2005 la Convention des Nations unies contre la corruption, qui autorise chaque pays «à utiliser tout système de surveillance ou tout autre moyen de détection technique utile».

Les erreurs judiciaires attirent particulièrement l'attention des médias et des réseaux sociaux. La loi de procédure pénale de 2013 abolit les sanctions administratives privatives de liberté aboutissant à l'envoi dans des camps de travail. Ce type de sanction

n'intervenait pas en tant que décision d'une juridiction, elles étaient donc arbitraires. D'autant plus qu'elles permettaient d'emprisonner quelqu'un susceptible seulement de «projeter de commettre un crime». En Chine, les erreurs judiciaires sont fréquentes. Je me réfère ici à l'ouvrage du Professeur He Jiahong, Professeur de droit à l'Institut d'études juridiques de l'Université du peuple de Beijing, et également auteur de romans policiers dont certains se passent en partie à Aix-en-Provence (*Crime impuni aux monts Wuyi*²⁴), où il est venu deux fois au début de ce siècle: *Les résurrections-Justice pénales et erreurs judiciaires en Chine*²⁵.

Il cite plusieurs cas dans lesquels le prévenu a été condamné à mort et exécuté, après quoi l'on découvre que sa prétendue victime est toujours vivante.

En 2006 et 2007, il a procédé à une enquête auprès des bureaux de la Sécurité publique, des magistrats, et des avocats dans 19 des provinces chinoises. La majorité (63%) pense que les erreurs judiciaires étaient dues au manque de qualification professionnelle des personnels concernés. 22% pensaient qu'elles étaient dues à la pression de l'opinion publique; 45% au détournement des lois par les investigateurs ou par extorsion des aveux sous la torture.

Le Code de procédure pénale interdit de façon absolue l'usage de la torture et les aveux contraints. Mais il en va autrement dans la pratique.

He Jiahong conclut que les preuves erronées sont la première cause et la cause directe des erreurs judiciaires: les aveux sont considérés comme la reine des preuves, alors qu'ils peuvent être le fruit de pressions plus ou moins brutales. Les faux aveux des prévenus avec suspicion d'actes de torture ou pour le moins de contraintes, entrent en ligne de compte dans 94% des cas. Dans la pratique, lorsque l'accusé prétend avoir avoué sous la torture, le juge va lui demander de prouver ses allégations, ce qui va lui être extrêmement difficile. La présomption d'innocence a toujours été absente du droit pénal chinois.

Par ailleurs, He Jiahong donne ses commentaires sur la peine de mort: la Chine est un pays où les exécutions sont nombreuses. La loi chinoise a instauré le système dit du double procès, qui prévoit une reconsidération spéciale des cas de peine de mort. Selon le Code de procédure pénale, les peines de mort assorties d'un sursis de deux ans doivent être approuvées par un haut tribunal populaire, celles à effet immédiat doivent l'être par la Cour suprême. Que le condamné décide ou non d'interjeter appel, une condamnation à mort entraîne automatiquement un second procès. Même au sein des milieux judiciaires, il existe des partisans de la peine de mort et les abolitionnistes. En ce qui concerne la population générale, elle reste favorable à cette peine, comme c'était le cas en France jusqu'aux années 1980. L'auteur pense qu'il faudrait restreindre progressivement son usage, de manière à parvenir à une abolition progressive ou partielle. Une des solutions

²⁴ H. Jiaogong, 2013.

²⁵ H. Jiahong, 2016.

serait de réduire le nombre des crimes passibles de la peine de mort ; l'autre serait une politique visant à restreindre le prononcé des peines de mort.

Les condamnés à mort sont en très grande majorité des hommes: il y aurait 7,5% de femmes dans les couloirs de la mort. Les deux tiers des condamnés de droit commun seraient des migrants, des détenteurs d'un permis de résidence rurale ou des chômeurs. On ne peut exécuter un criminel âgé de plus de 75 ans.

Certains films chinois récents de qualité traitent des problèmes de la justice et de la résolution des conflits.

C) La justice au cinéma

Pour connaître la Chine actuelle, on peut évidemment lire des écrits universitaires ou des essais. Mais une voie d'accès peut également être la lecture de bons romans chinois actuels, comme ceux de Yan Lianké, d'enquêtes sur la condition féminine comme celles de Xinran, ou la vision de certains films de réalisateurs chinois.

Dans le cadre de cet article, je citerai deux films (ils sont publiés en Dvd achetables en France).

Tout d'abord, de Zhang Zhimou, *Qiu Ju, une femme chinoise*.

Dans un petit village, Qinglai, le mari de Qiu Ju (jouée par la célèbre Gong Li), enceinte, a été humilié publiquement par le chef du village. Ce dernier lui a notamment donné des coups dans les testicules, ce qui révolte l'épouse de Qinglai. L'origine du différend est le fait que le chef de village a refusé à ce couple de paysans l'autorisation de construire un bâtiment supplémentaire pour entreposer leurs récoltes, ce qui n'était pas autorisé par la loi locale. Le chef de village est prêt à une transaction, mais Qiu Ju refuse l'argent. Les tentatives de médiation échouent. Elle porte l'affaire devant les tribunaux, jusqu'à la Cour Suprême. L'accouchement de Qiu Ju se déroule mal, mais grâce au chef de village, elle est sauvée. Son mari et elle invitent par la suite le chef de village à un repas de fête. Mais la police arrive. Le chef de village est arrêté. Le film se termine ainsi.

On peut aussi citer: Zhao Liang *Pétition. La cour des Plaignants*. Ce film est le pendant des développements consacrés dans cet à l'administration des lettres et des visites: un témoignage à caractère ethnographique.

Zhao Liang est né en 1971 à Dandong dans la province du Lïoning. Il fait ses études à l'académie du film de Beijing et depuis 1974 vit et travaille à Beijing. Ce réalisateur s'intéresse aux groupes marginaux de la société chinoise. Pendant plus de 12 ans Zhao Liang filme près de la gare de Beijing des provinciaux venus à la capitale pour plaider leur cause. Entassés dans des bidonvilles, ils attendent entre deux et parfois dix ans que l'on veuille bien les entendre. Une mère et sa fille sont suivies tout au long du film²⁶.

²⁶ Pour plus de détails, voir N. Rouland, 2022, 345-346.

4. Conclusion

En conclusion, il convient de souligner deux phénomènes dans l'évolution de la Chine actuelle. Le premier est celui de l'introduction du droit et des procédures judiciaires dans la vie quotidienne. C'est une nouveauté par rapport à la plus grande partie de l'histoire de la Chine où le recours au droit et aux juges était une conduite méprisante: on lui préférait les règles coutumières de comportement. Un ancien proverbe chinois dit qu'une société fonctionne bien si les marches de l'école sont usées et celle du palais de justice intactes. Le second est celui de l'existence au sein d'un système qu'on décrit souvent comme totalitaire d'espaces de liberté ouverts à tous, sous certaines conditions.

BIBLIOGRAPHIE

BADINTER Robert, 1992, *Préface*. In Association française pour l'histoire de la Justice, *La Justice en ses temples*. Errance, Paris.

BALME Stéphanie, 2016, *Chine, les visages de la justice ordinaire. Entre faits et droit*. Presses de Science Po, Paris.

BOUT Judith, 2013, *Les confessions de Maître Zhang. L'avocat de la Bande des Quatre et des dissidents chinois*. Editions François Bourin, Paris.

DE SPENS Renaud, 2015, *Dictionnaire impertinent de la Chine*. Books Editions.

GARAPON Antoine, JACOB Robert, 1992, *Volumes, matières et couleurs. Pour une anthropologie de l'espace judiciaire*. In Association française pour l'histoire de la Justice, *La Justice en ses temples*. Errance, Paris.

HONG Liang, 2019, *Si la Chine était un village*. Editions Picquier, Arles.

JACOB Robert, 1994, *Images de la Justice*. Le Léopard d'Or, Paris.

JIAHONG He, 2013, *Crime impuni aux monts Wuyi*. Editions de l'Aube, La Tour d'Aigues.

JIAHONG He, 2016, *Les résurrections-Justice pénales et erreurs judiciaires en Chine*. Éditions Infini, Paris.

NOUBEL Filipp, Wu Vivian, 2014, «Le chaos créatif des réseaux sociaux: opportunité ou menace pour la dynamique de l'Etat chinois?». In *Revue française d'administration publique*, numéro 150, 2, 481-494.

ROULAND Norbert, 2005, *Du Droit aux Passions*, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, Aix en Provence.

ROULAND Norbert, 2021, «Chine: la musique, un objet hautement politique». In *The Conversation*, 12 Juin.

ROULAND Norbert, 2022, *Ciels au-delà du Ciel, la Chine et les Chinois-Croiser nos regards*. Pacifica, Paris.

THIREAU Isabelle, HUA Linshan, 2010, *Les ruses de la démocratie. Protester en Chine*. Seuil, Paris.

THIREAU Isabelle, 2021, *Enquêter ensemble sur ce qu'on peut penser*. In CHENG Anne, 2021, *Penser en Chine*, Gallimard, Paris.

WANG T.C. Dominique, 1991, «La peine en Chine contemporaine». In *La Peine, Quatrième Partie, Recueils de la Société Jean Bodin pour l'histoire comparative des Institutions*. De Boeck Université, Bruxelles.

WINCKLER Hugo, 2014, «Le pouvoir judiciaire chinois et l'espace public événementiel». In *Droit et Société*, 1, 175-197.